

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 6 février

Commission plénière

1. Informations générales

Cécile Goï indique qu'elle a été sollicitée par deux membres de la CFVU afin que soit ajoutée à l'ordre du jour une discussion autour de l'actualité universitaire : la loi de programmation de la recherche (LPPR), ou la réforme des retraites. Elle précise que ce sujet va être traité en fin de réunion car plusieurs présentations sont prévues et l'ordre du jour doit impérativement être traité, puisque le quorum n'avait pas été atteint lors de la dernière séance.

Cécile Goï informe la commission de l'actualité concernant les futures Licences Accès Santé (LAS) et Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) qui seront instaurées à la rentrée prochaine en remplacement de la PACES. Il reste encore des modalités pédagogiques à étudier et mettre en place, en fonction des différentes filières impliquées soit dans la LAS soit dans la PASS. Il a fallu indiquer des capacités d'accueil dans Parcoursup mais peut-être y aura-t'il des aménagements en lien avec le Rectorat et les équipes pédagogiques des équipes concernées, en fonction des choix qui seront faits par les étudiants et du nombre vœux effectivement confirmés.

Suite au blocage des Tanneurs, le conseil d'UFR de lettres et langues a dû modifier son calendrier universitaire ainsi que les modalités de contrôle des connaissances (MCC), et ce conformément aux dispositions prévues par l'établissement en cas de circonstances exceptionnelles. Le nouveau calendrier modifie les examens terminaux auxquels pourront être substitués des contrôles continus sur une partie des éléments pédagogiques afin que les cours puissent se dérouler sur 11 semaines et ainsi rattraper les cours non tenus depuis le 9 janvier. Cette modalité est prévue par les textes mais Cécile Goï soumet tout de même la disposition à l'approbation des élus. Ceux-ci approuvent à l'unanimité.

Cécile Goï informe la commission que la faculté des sciences et techniques souhaite fermer la licence professionnelle mention « Métiers des ressources naturelles de la forêt parcours Forêts, gestion et préservation de la ressource en eau » en lien avec le lycée de la Châtre. La grande majorité des heures est assurée par des enseignants du secondaire ou des professionnels. La plupart des étudiants qui intègrent la formation sont issus de BTS et pratiquement aucun étudiant n'est originaire de l'université. De plus, le temps passé dans l'établissement par ces étudiants est très court, la majorité des activités ont lieu dans le lycée. La directrice de la LP, le département et la composante sont désireux de dénoncer la convention et arrêter la licence. La Région Centre-Val de Loire souhaiterait que nous reconsidérions notre point de vue et l'université d'Orléans est d'accord pour reprendre mais ne sont pas encore accrédités. L'information auprès du lycée a été faite dès l'automne, l'université avait bien demandé de stopper toute publicité.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Enfin Bénédicte Froment, Directrice de la vie de l'étudiant fait une présentation du livrable du groupe de travail consacré à la Contribution Etudiante de Vie de campus. Créée par la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant.e.s et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé » (L. n°2018-166, art. 12). Cette contribution est versée annuellement par les étudiants avant leur inscription administrative et est ensuite répartie entre les établissements publics d'enseignement supérieur et les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) afin de financer des actions soutenant la qualité de la vie étudiante et de campus.

Conformément à l'article D. 841-9 du code de l'éducation et la circulaire n°2019-029 du 20 mars 2019, il est décidé par l'université de Tours de créer une Commission chargée de la programmation et du suivi des actions financées par la Contribution de vie étudiante et de campus, appelée « **Commission CVEC** », qui regroupe les différents acteurs de la vie étudiante afin de les associer à la programmation des actions, au choix des projets mis en œuvre et au bilan des actions conduites.

La Commission chargée de la programmation et du suivi des actions financées par la Contribution de vie étudiante et de campus, appelée « Commission CVEC », met en œuvre chaque année un appel à projets, qui a pour finalités de :

Répondre avec une plus grande ambition à la multiplicité des besoins de vie étudiante et de campus à Tours tout autant qu'à la diversité des étudiants et de leurs idées ;

Favoriser la mise en place d'une dynamique locale de site sur chaque campus de l'université de Tours grâce au renforcement des interactions entre étudiants et personnels en soutenant des projets ;

- Expérimenter des réponses innovantes aux besoins étudiants ;
- Soutenir des associations étudiantes « structurantes » pour la vie de campus en leur apportant un soutien financier pour des dépenses actuellement non couvertes par le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (hors critères, type équipement, fonctionnement, etc.) ;
- Améliorer l'efficacité et l'efficacités des services universitaires sur l'ensemble des sites d'études dans leurs actions au bénéfice de la vie étudiante et de campus.

La Commission CVEC a pour rôle d'instruire les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets ; de définir le montant alloué aux projets retenus par elle, dans la limite de l'enveloppe déterminée par le Conseil d'administration et alimentée par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus ; de suivre l'exécution des projets retenus ; de dresser un bilan annuel des projets retenus, soumis ensuite pour avis à la Commission de la formation et de la vie universitaire et pour approbation au Conseil d'administration.

- ❖ Retour d'expérience sur les congés de transformation pédagogique 2018-2019 par Claudine Tacquard et Olivier Carillo.

En 2017, l'université de Tours avait été précurseur en mettant en place un congé de transformation pédagogique et prélevé trois possibilités sur le quota des Congés de Recherche pour Conversion Thématique pour l'année 2018-2019. Entre temps, un texte a été adopté par le ministère prévoyant un Congé pour projet pédagogique. Et cette année, le nombre de semestres éligibles s'élève à 13 au niveau local. La communication du dispositif est sans doute à améliorer car un seul candidat a déposé un dossier.

Olivier Carillo (département de Musique et Musicologie, Arts et Sciences Humaines) et Claudine Tacquard (EPU, département d'informatique), ont bénéficié de ce congé en 2018-19. Ils présentent successivement à la commission leur retour d'expérience.

- ❖ Bilan de l'évaluation par les étudiants de l'offre modulaire (résultat enquête L1 à L3).

Lucie Fazilleau, chargée du pôle qualité au sein du Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants et notamment des évaluations des formations présente l'enquête menée auprès des étudiants de licence et notamment de L1 suite à la mise en

place de l'offre modulaire à la rentrée précédente. Les résultats figurent en pièces jointes.

2. Pédagogie :

❖ Calendrier universitaire 2020-2021

Il s'agit dans un premier temps de fixer les grandes dates de l'année universitaire prochaine. Les calendriers seront ensuite précisés par les composantes concernant les périodes d'enseignements et d'examens. De plus les calendriers concernant la LAS et PASS devront être harmonisés entre les filières concernées.

La CFVU donne un avis favorable à l'unanimité.

❖ Bornage année universitaire 2019-2020

Il s'agit de permettre aux étudiants de pouvoir repousser la date de soutenance des mémoires pour les diplômés figurant dans le document joint et ce en conformité avec la disposition générale de cadrage. La commission adopte ce bornage à l'unanimité.

❖ Calendrier inscriptions administratives et dates limites d'inscription (y compris étudiants internationaux).

Ce calendrier a été réalisé en concertation avec les composantes et en fonction des différents impératifs imposés par Parcoursup ou Etudes en France. Les inscriptions des primo-entrants en première année pourront s'effectuer en ligne à la rentrée prochaine mais également en présentiel. Pour les réinscriptions comme les années précédentes, elles se dérouleront de manière dématérialisée impérativement (sauf cas particuliers). Le vote est favorable à l'unanimité.

❖ Organisation des jurys-présidents de jurys pour les DUT, Licence, Licence professionnelle (LP) et Master de l'université de Tours.

Le document a été mis à jour en intégrant la composition de jury des diplômes universitaires de technologie et les licences professionnelles suite notamment à la promulgation des nouveaux textes de loi régissant certains de ces diplômes. Cette organisation est adoptée par la CFVU à l'unanimité.

❖ Faculté de Médecine

- Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée (DIPA) :
Modalité de contrôle des connaissances

Les universités d'Angers et de Tours co-organisent une formation spécifique en pratique avancée de deux ans reconnue au grade de master destinée aux professionnels de santé titulaire d'un diplôme d'état d'infirmier. Ouverture de la 1ère année en 2019-2020 à l'université de Tours. Des précisions sont apportées aux modalités de contrôle des connaissances de ce diplôme.

- Validation du stage : la validation du stage par le responsable est un pré-requis à la passation du contrôle des connaissances,
- Examen écrit portant sur les fondamentaux du DIU (diagnostic, évaluation, accompagnement : 3 courtes questions rédactionnelles) - note égale ou supérieure à 10,
- Examen oral : analyse de la pratique sous forme de commentaires d'un film de simulation relationnelle - note égale ou supérieure à 10.
- L'étudiant ou le stagiaire devra obtenir la moyenne générale sur l'ensemble de ces deux évaluations (note ≥ 10). Il n'y aura pas de seconde session mais ils pourront

garder le bénéfice de leur note d'examen égale ou supérieure à 10 lors d'une nouvelle inscription.

Le projet est adopté à l'unanimité des élus de la CFVU.

3 Conventions

- ❖ Ecole Polytechnique de l'Université de Tours
 - Convention de coopération académique et de prestation de service d'enseignement avec l'Institut national de formation et d'enseignement professionnel du caoutchouc

Une convention de coopération académique entre les deux parties existe depuis près de 10 ans, permettant que quatre à huit étudiants de Polytech Tours en spécialité « Mécanique et génie mécanique » fassent leur S9 dans les locaux de l'IFOCA. Cette convention propose une évolution de la convention existante. Elle porte sur les étudiants en formation initiale et est complémentaire de la convention de prestation qui porte sur les stagiaires ingénieur en contrat de professionnalisation.

L'IFOCA et POLYTECH TOURS conviennent de permettre aux élèves-ingénieurs de POLYTECH TOURS de la spécialité Mécanique et génie mécanique d'effectuer leur semestre d'études « S9 » à l'IFOCA et d'effectuer un stage durant le S10 en continuité de ces enseignements. L'objet de la présente convention est de définir les conditions dans lesquelles les Etablissements s'engagent à permettre cette double inscription.

Elle sera effective uniquement durant les semestres S9 et S10 correspondant à la 5ème année du cursus universitaire de l'étudiant en Ecole d'Ingénieur à Polytech Tours.

Durant le semestre d'études « S8 » de la scolarité du Département Mécanique et conception des Systèmes de POLYTECH TOURS, le semestre d'étude proposé à l'IFOCA est présenté aux étudiants de quatrième année par l'un des deux coordonnateurs. A la suite de cette présentation, un appel à candidature est réalisé dans l'optique de participer au semestre d'étude à l'IFOCA (semestre S9). Chaque étudiant candidat constitue un dossier composé de ses relevés de notes de première année et de son premier semestre de deuxième année à POLYTECH TOURS obtenus au DMS, d'un CV, d'une lettre de motivation ainsi que des éléments justifiants de son niveau TOEIC ainsi que de sa mobilité internationale. Il soumet ce dossier à POLYTECH TOURS pour une première sélection. POLYTECH TOURS transmet le(s) dossier(s) sélectionné(s) à l'IFOCA avant la fin du mois de Mars du semestre S8.

POLYTECH se donne le droit de limiter les flux d'étudiants au regard de sa pédagogie.

L'IFOCA informe POLYTECH TOURS de sa décision pour chaque étudiant candidat avant la fin du mois d'Avril du semestre S8. POLYTECH TOURS informe les étudiants du choix des deux structures.

Chaque étudiant admis à suivre la formation à l'IFOCA y effectue le semestre d'études « S9 » entier, sous la responsabilité pédagogique de l'IFOCA, avec obligation d'assister à cette formation en présentiel à l'IFOCA durant toute la durée du semestre S9 selon les conditions fournies par l'IFOCA lors de l'inscription. L'IFOCA s'engage à communiquer à POLYTECH TOURS les résultats pédagogiques du semestre « S9 » de chaque étudiant avant la fin de celui-ci (au plus tard en février de l'année universitaire correspondante).

POLYTECH TOURS décide si le semestre « S9 » de chaque étudiant est validé selon ses commission préparatoire de la spécialité Mécanique et génie mécanique du semestre « S9 ». Sa présence physique est souhaitable lors de cette commission préparatoire, mais une participation à distance (par conférence téléphonique ou autre) pourra éventuellement être mise en place. Dans le cas d'un empêchement, le coordonnateur de POLYTECH représentera celui de l'IFOCA.

Le stage de fin d'études réalisé durant le semestre « S10 » devra être réalisé dans le domaine du caoutchouc. Le sujet et l'entreprise du stage seront proposés par l'IFOCA. L'étudiant pourra entreprendre des recherches personnelles mais le sujet de stage devra alors être validé par l'IFOCA et POLYTECH TOURS pour s'assurer qu'il répond bien aux critères des différentes entités. Le stage et le semestre « S10 » complet resteront gérés administrativement par POLYTECH TOURS. Il incombera à l'étudiant de soumettre au

minimum un (1) mois avant le début du stage la convention de stage à POLYTECH TOURS pour signature. Le stage sera encadré par un tuteur entreprise, par un tuteur IFOCA et par un tuteur POLYTECH TOURS. L'évaluation du stage se fera distinctement par les deux entités selon leurs propres règles. Concernant l'évaluation par l'IFOCA, elle comprendra une évaluation de l'entreprise sur le travail effectué, une évaluation d'un rapport écrit, et une évaluation d'une soutenance orale devant un jury composé de personnels de l'IFOCA, de POLYTECH TOURS ou d'un représentant et d'industriels.

La validation pour le cursus complet d'ingénieur et pour la délivrance du titre d'ingénieur « Mécanique et génie mécanique » (code RNCP 29671) de POLYTECH TOURS est du ressort de POLYTECH TOURS.

Dans le cadre de la certification « Manager de projets techniques caoutchouc » code RNCP 27821, la validation de chaque étudiant est du ressort de l'IFOCA sur la base des résultats obtenus lors du semestre « S9 » et lors du stage du semestre « S10 »

Pendant le semestre d'études « S9 » à l'IFOCA, chaque étudiant reste inscrit à POLYTECH TOURS et doit strictement respecter son règlement des études. Il doit procéder dès la rentrée aux formalités d'inscription auprès de POLYTECH TOURS. Il s'inscrit également à l'IFOCA, en double inscription durant ce semestre « S9 ».

Durant le semestre « S10 » (voir article 4), chaque étudiant reste inscrit à POLYTECH TOURS. Les frais d'inscription (droits/frais de scolarité, sécurité sociale) sont dus intégralement à POLYTECH TOURS. L'étudiant est alors dispensé des frais de scolarité de l'IFOCA.

Les membres de la CFVU adoptent la convention à l'unanimité.

❖ Faculté d'arts et sciences humaines et Lettres et Langues

- Renouvellement double diplômes de master avec l'université de Ruhr Universität de Bochum

Double diplôme de Master

Cette convention, s'inscrit également dans les accords-cadres du 5 mai 1967 entre l'Université de Tours et la Ruhr-Universität Bochum, avec les mêmes objectifs pour un programme d'études intégré franco-allemand, afin de délivrer un double diplôme Master of Arts / Master Sciences de l'Homme et de la Société, mention histoire. Le programme de Master s'appuie, pour la Ruhr-Universität sur le diplôme de "Master of Arts" (MA), et pour l'Université de Tours sur le diplôme de "Master Sciences de l'homme et de la Société", mention "Histoire", parcours "Histoire et cultures européennes". La formation proposée, élaborée conjointement par les deux partenaires, est destinée à renforcer la dimension européenne des études universitaires et à permettre aux étudiant.e.s d'acquérir des compétences scientifiques, linguistiques, sociales et interculturelles, à partir du domaine de l'histoire. Ce programme de master poursuit en 2^e cycle universitaire le programme intégré en Histoire Bachelor of Arts / Licence entre Bochum / Tours, également conçu comme un programme de double diplôme. Les institutions partenaires constituent une équipe pédagogique ; elle est composée au minimum de 6 membres, dont 4 en poste à l'Université de Tours, et chargée de la mise en œuvre des enseignements. Afin de superviser le programme d'études intégré, les deux institutions désignent un.e responsable pédagogique par établissement partenaire pour s'assurer du bon déroulement de la formation. A la date de la signature, il s'agit de M. le Dr. Sylvain Janniard (Tours) et M. le Dr. Dr. Jens Lieven (Bochum).Le programme d'études est élaboré conjointement par les deux établissements participants et est annexé à la présente convention. Il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du titre de Master of Arts Les établissements participants conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon des critères définis.

Semestre	Etudiant.e.s allemand.e.s	Etudiant.e.s français.es
1	Tours	Tours
2	Bochum	Bochum

3	Bochum	Bochum
4	Tours	Tours

Les établissements partenaires déterminent ensemble les conditions et modalités d'évaluation des étudiant.e.s et d'attribution du diplôme :S'agissant d'une formation à la fois binationale et faisant partie d'un programme d'études national, les étudiant.e.s sont tenu.e.s de satisfaire aux exigences particulières des deux systèmes d'enseignement, conformément au principe du double diplôme. Par conséquent, ils/elles s'engagent à suivre la maquette de Tours lors de leur séjour à Tours et celle de Bochum, lors de leur séjour à Bochum. L'évaluation des résultats des études est effectuée par chaque institution selon ses propres règles.

La CFVU adopte la convention à l'unanimité.

Le même type de convention mais concernant la licence d'histoire était proposée à la CFVU. Il y a cependant une irrégularité dans la ventilation des crédits ECTS. Cécile Goï propose donc que l'adoption de cette convention soit repoussée.

- Convention de partenariat avec le Centre National Pédagogique et de Ressources des Maisons Familiales Rurales (CNP-R) pour le Master IFAC

Depuis plusieurs années, l'université de Tours et le CNP-R organisent un parcours de formation réservé aux formateurs des Maisons Familiales Rurales, leur permettant d'obtenir le Master « Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en formation (IFAC) », sous réserve qu'ils aient réussi les épreuves d'évaluation. Le parcours de formation correspond à la 2^{ème} année du Master, étalée sur 2 années universitaires pour permettre un bon équilibre entre l'activité professionnelle des formateurs MFR et les périodes de formation.

L'Université de Tours organise, en partenariat avec le CNP-R des MFR, une formation continue ayant pour objet la préparation au Master Mention « Sciences de l'Éducation et de la Formation », Parcours : Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en formation (IFAC). Cette formation, réservée aux formateurs des MFR, correspond à la 2^e année du Master étalée sur les années universitaires 2020-2021 et 2021-2022, selon la maquette en vigueur pour ce diplôme.

Cette formation s'adresse aux personnels des MFR, titulaires d'une Maîtrise ou ayant validé un Master 1 ou un autre niveau de formation d'enseignement supérieur, ayant une expérience de formateur ou de formatrice d'au moins cinq ans et ayant obtenu la qualification pédagogique (Certificat du Moniteur de Formations Alternées). Ils devront déposer un dossier de Validation des Etudes, Expériences Professionnelles ou Acquis Personnels (Art.D613-38 et suivant du code de l'éducation) et seront reçus en entretien de positionnement pour un parcours individualisé. La commission de sélection donnera un avis favorable ou non à l'entrée en formation.

La formation comporte 300 heures de formation et sera organisée sur une durée de deux années.

Le responsable pédagogique participera, en partenariat avec le CNP-R des MFR, aux journées d'information-positionnement qui permettra de composer le groupe.

L'Université de Tours prendra en charge 3 journées d'information-positionnement à Paris, 261 heures d'enseignement dont 59.50 heures sont mutualisées avec les Masters SIFA et IFAC, les frais de déplacement et d'hébergement des enseignants engagés par l'université et les frais pédagogiques de ses intervenants.

La convention sous réserve de corrections de forme demandées par la DAJP et de la date (2018 au lieu de 2019) est adoptée par la CFVU de manière unanime.

4 Vie universitaire

❖ Compte rendu de la commission FSDIE aide aux projets du 29 novembre 2019

Bénédicte Froment présente le compte-rendu de cette commission aux élus de la CFVU. Il est adopté à l'unanimité.

❖ Nomination d'un membre de la CFVU au conseil du Service de Santé Universitaire (non étudiant)

Christine Poirier est candidate.
La CFVU adopte sa candidature à l'unanimité.

Comme indiqué en début de séance, les membres de la CFVU à l'issue de l'étude de l'ordre du jour souhaitent aborder l'actualité universitaire. Ils discutent et proposent le texte de motion suivant :

« Réunis le 06 février 2020, les membres de la CFVU de l'Université de Tours expriment leur rejet de la logique et des préconisations portées par les rapports préparant la loi de programmation pluriannuelle de la Recherche dite LPPR qui suscite de réelles inquiétudes. En effet, ils soulignent notamment :

- 1. l'aggravation de la précarité des jeunes chercheur.e.s et des personnels BIATSS et ITA qu'elle provoquerait*
- 2. la remise en cause des principes d'égalité et de continuité territoriale de notre système éducatif qu'entraîneraient notamment :*
 - a. la disparition d'un référentiel national pour le service des enseignants et des enseignants-chercheurs*
 - b. la réduction accrue des financements récurrents et des recrutements de personnels au profit des appels d'offres et des contrats et missions*
 - c. le risque de disparition de la collégialité et du caractère national dans la gestion des carrières par les pairs, consécutive à la remise en cause des missions du CNU*
 - d. la dégradation générale des conditions de travail de tous les personnels et des étudiants*
- 3. Ils réaffirment leur attachement au statut de fonctionnaires d'Etat et exigent un plan de recrutement ambitieux et des moyens humains et matériels conséquents*
- 4. exigent que le temps nécessaire soit donné à de véritables négociations, seul moyen d'aboutir à un projet partagé. »*

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de la CFVU dont une abstention.